

Atelier deux-roues, motorisés ou non (entretien / location ou vente).

Porté par
MOB D'EMPLOI 36

Constat préalable

Quel problème à résoudre ?
Quel constat de départ ?

Le territoire de l'Indre est à dominante rurale et présente une activité économique plutôt faible. Les emplois disponibles, peu nombreux, sont offerts dans le cadre de l'intérim et nécessitent une grande mobilité avec peu de transports publics performants.

Par ailleurs, le public dispose de peu d'équipements personnels pour se déplacer et manque de moyens financiers.

Finalités

Pourquoi avoir mené
cette action ?

Permettre une mobilité autonome et diversifiée pour un public socialement et financièrement fragilisé, en difficulté d'accès à l'emploi.

Dans le cadre de l'activité de location et de réparation, offrir un emploi et une formation à des jeunes ou des adultes.

Descriptif de l'action

Mob d'emploi 36 intervient sur l'ensemble du département de l'Indre, avec un site central d'implantation à Châteauroux et six points-relais pour la location des deux-roues : Levroux, Vatan, Saint-Gaultier, Le Blanc, Sainte-Sévère et l'Office de Tourisme de Châteauroux.

L'atelier se situe à Châteauroux et offre divers services dans le cadre d'activités d'insertion par l'économique :

- location de vélos pour des activités de tourisme
- location de 53 cyclomoteurs et scooters pour l'accès à l'emploi organisée en chantier d'insertion et conventionnée pour 15 postes
- l'entreprise d'insertion offre deux postes pour la réparation et la vente d'occasion de ces deux-roues (39 deux-roues ont été reconditionnés et vendus en 2009)
- des tests code et conduite sont réalisés, des modules d'apprentissage à la conduite d'un vélo ou d'un cyclomoteur sont organisés sur des circuits prévus par la Prévention Routière (cela a concerné 15 femmes en 2009).



Cible (types et effectif)
Territoire
Contenu

Modalités opérationnelles

Comment avez-vous procédé ?

Quelles ont été les étapes ?

Quels sont les moyens humains, techniques (outils) et financiers ?

Les services d'aide à la mobilité par le biais de la location de deux-roues, motorisés ou non, sont organisés dans le cadre de l'IAE.

Les prescripteurs restent les référents des bénéficiaires. Les personnes peuvent aussi solliciter seuls le service de location.

Il s'agit d'une location à faible coût pour effectuer des trajets domicile-travail (pour un mois : 20 € le vélo, 35 € le cyclomoteur, 100 € le scooter).

Les véhicules sont fournis avec casque, assurance et antivol.

Il faut adhérer, verser une caution, présenter une pièce d'identité, un justificatif de domicile et l'objectif de la location. Le BSR est obligatoire pour les personnes nées après le 31/12/1987.

Mob d'Emploi 36 dispose de deux hangars pour le stockage du matériel. Ce matériel peut faire l'objet d'investissements amortissables, de dons et de subventions par des fondations.

Partenaires

Techniques/financiers

- Conseil régional du Centre
- Conseil général de l'Indre
- Communauté d'agglomération de Châteauroux
- Ville de Châteauroux et son CCAS
- Communautés de communes Brenne, Levroux et Vatan
- PLIE pour l'accompagnement des parcours
- FASTT pour financer le coût de location pour les intérimaires
- Offices de Tourisme
- Mission Locale
- Entreprises privées
- Autres SIAE.

Difficultés rencontrées

- La crise économique a fait chuter l'offre de missions en intérim, entraînant une chute de 30 % de l'activité de « location de deux-roues » en 2009 et de 20 % pour le service « réparation de deux-roues ».
- L'absence de BSR, devenu obligatoire, empêche l'accès à la location des deux-roues motorisés.
- La demande de scooters s'accroît au détriment des cyclomoteurs.
- L'essai de deux-roues électriques a été catastrophique : très cher et très lourd, peu d'autonomie, recharge très longue et conduite très différente, malgré tout l'intérêt écologique de ce type de moyen de transport.

Facteurs de réussite

- Les modalités de financement mis en œuvre (70 % public et 30 % privé) permettent d'échapper à la catégorisation des publics et de prioriser l'offre selon les besoins
- 40 % des journées de location concernent l'accès à des CDI, 24 % à des CDD et 25 % à de l'intérim.

Résultats obtenus

En moyenne, en 2009 : 69 jours de location par personne et plus de 27 véhicules loués par jour, pour un total de 9 933 journées de location, concernant des emplois dans 169 entreprises.

238 usagers en 2009 ont loué des tandems, des VTT ou des VTC pour des activités de loisirs.

25 salariés, dont 18 hommes et 7 femmes sont passés sur les postes conventionnés en ACI ou EI, effectuant 17 194 heures de travail. Les 110 585 € de salaires nets versés ont été redistribués dans l'économie locale.